

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2007**

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le lundi 22 octobre 2007 à 18 heures.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Alain CAZABONNE**

**ORDRE DU JOUR**

**RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal en date du 19 SEPTEMBRE 2007
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Requalification du quartier de Thouars – Information du Conseil

**RAPPORTEUR : M. GELLE, Adjoint délégué à l'Environnement, Patrimoine, Développement Durable, Aménagements Urbains, Nouvelles Technologies**

- 4 - Opération Renaissance : convention de programme
- 5 - Cession de terrains sis avenue Paul Bert à Talence dans le cadre du projet « Renaissance » - Régularisation
- 6 - Demande d'aide financière au SDEEG pour la mise en souterrain des réseaux d'électrification dans les rues Paul Bert, Sainte Marie et Armand Leroi
- 7 - Association BIAPI – Subvention exceptionnelle

**RAPPORTEUR : Mme IRIART, Adjointe déléguée à l'Emploi et aux Ressources Humaines**

- 8 - Création d'un poste de contractuel responsable du service informatique
- 9 - Espace Seniors – Dédoublément du cours de conversation en langue anglaise

**RAPPORTEUR : M. JESTIN, Adjoint délégué à la Politique de la Ville**

10 - Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Social association « Mix-Cité »

**RAPPORTEUR : M. BONNIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Achats et Marchés publics**

- 11 - Reconstruction de l'espace sportif COUZINET – Concours de maîtrise d'œuvre
- 12 - SEMIB – Opération Renaissance – Garantie totale d'emprunt
- 13 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au CROUS de Bordeaux
- 14 - Appel d'offres ouvert – Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène – Années 2007 et 2008 – Approbation des marchés à bons de commande
- 15 - Appel d'offres ouvert – Fourniture et mise en service d'un camion nacelle – Approbation du marché

**RAPPORTEUR : M. PARANTEAU, Adjoint délégué au Sport**

16 - Reconstruction de l'espace sportif COUZINET – Approbation du programme et de demande de financements

**RAPPORTEUR : Mme BONNEFOY, Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse**

- 17 - Événementiel jeunesse autour des jeux vidéo – Convention de partenariat avec l'Association FUTUROLAN
- 18 - Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Socioculturel de Bagatelle

**QUESTIONS ORALES**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 octobre 2007, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le lundi 22 octobre 2007 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Alain CAZABONNE, Maire.

**Etaient présents pour tout ou partie de la séance, les questions ayant été examinées dans l'ordre suivant : 1 à 10, 16, 11 à 15, 17 à 18**

M. Alain CAZABONNE, Maire, M. MONFERIER, M. REBIERE, M. GELLE, Mme POURQUEY, Mme IRIART, M. LAURENT, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BONNIN, Mme CASTAGNERA, Mme LUTREAU-CHAVERON, M. PARANTEAU, Mme DENON-BIROT, M. DUART, M. CASTEL (questions n° 1 à 10 – 16), Mme BOURDIN, M. GARNIER, Mme ROSSI, Mme HIERET (questions n° 1 à 10 – 16), Mme CHADEBOST (questions n° 1 à 3), M. CASTEX, M. PARACHOU, Mme DOMERGUE, Mme GRESLARD, M. DELLU, Mme DE MARCO, M. LEGERON, Mme LEYMARIE

**Absents excusés ayant donné délégation :**

Mme ESCASSUT à Mme BOURDIN, Mme TORRES à M. PARANTEAU,  
Mme BONNEFOY à M. LE MAIRE, M. BREILLAT à M. CASTEL, M. JOLY à  
Mme DOMERGUE

**Absents excusés :**

M. CASTEL (questions n° 11 à 15 – 17 – 18), Mme HIERET (questions n° 11 à 15 –  
17 – 18), Mme JOUENNE, Mme CHADEBOST (questions n° 4 à 10 – 16 – 11 à 15 –  
17 – 18), M. DUPUY, Mme OUSSET, M. FEGHOUL, Mme BIDON

**Monsieur GELLE a été désigné comme secrétaire de séance.**

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal  
en date du 19 SEPTEMBRE 2007**

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le  
procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal en date du 19 septembre  
2007.

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

34 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.10.2007)**

**2 - Décisions municipales - Information du Conseil**

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil  
Municipal en date du 18 JANVIER 2002, enregistrée par les services préfectoraux le  
29 JANVIER 2002, il lui a été confié la totalité des délégations prévues à l'article  
L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les  
objets ci-après :

<b>N° - DATE</b>	<b>OBJET / NATURE DE LA DECISION</b>	<b>BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE</b>
N° 1 – 5/09/07	Passation d'un marché à bons de commande pour	Société

	<p>l'acquisition de mobiliers administratifs de la date de notification au 30 juin 2008</p> <p>Dépense estimée : 9 115,94 € HT</p>	<p>VALRIVIERE – Le Bouscat (33)</p>
N° 2 – 6/09/07	<p>Passation d'un marché pour l'acquisition de matériels de pompage :</p> <p>Lot n° 1 – Hydrocureuse sur remorque Dépense : 19 866,10 € TTC</p> <p>Lot n° 2 – Pompe vide-fût Lot déclaré infructueux</p>	<p>Société RIOR RIONED France – Roissy Ch. De Gaulles (95) Pour le lot n° 1</p>
N° 3 – 7/09/07	<p>Passation de marchés pour la réalisation de travaux de mise en sécurité et de reboisement du bois de Thouars</p> <p>Lot n° 1 – Abattage, élagage et évacuation des déchets forestiers Dépense : 110 369,27 € TTC</p> <p>Lot n° 2 – Plantations diverses Dépense : 66 868,36 € TTC</p>	<p>Société ELAQUITAINE – Cenac (33) Pour le lot n° 1</p> <p>Société AQUITAINE SOLS SPORTIFS – Martillac (33) Pour le lot n° 2</p>

N° 4 – 7/09/07	Acquisition de quatre sèche-cheveux pour le stade nautique Henri Deschamps  Dépense : 430,60 € TTC	Union des Groupements d'Achats Publics – Mérignac (33)
N° 5 – 11/9/07	Signature d'une convention d'utilisation du préau de l'école Jules Michelet (convention signée avec Madame la Directrice de l'école J. Michelet et le Président de l'Association APIS) pour l'année 2007/2008.	Association Promotion Insertion Sport en Aquitaine – Talence
N° 6 – 13/9/07	Acquisition de 24 supports pour sacs poubelles à destination d'offices existant dans divers bâtiments communaux  Dépense : 7 584 € TTC	Union des Groupements d'Achats Publics – Mérignac (33)
N° 7- 13/9/07	Résiliation du contrat pour l'entretien de l'ascenseur de la salle Robert Couzinet arrivant à échéance le 31 décembre 2008, le sinistre subi par la salle le 5 septembre 2007 rendant désormais ce contrat inutile.	Société THYSSENKRUPP Ascenseurs – Mérignac (33)
N° 8 – 17/9/07	Considérant que suite au sinistre du 5-09-07 qui a touché la salle de sports Robert Couzinet, il s'avère nécessaire d'introduire une requête en référé expertise auprès du Tribunal administratif de Bordeaux, décision de confier à Maître Alain PAGNOUX – 18 rue de Grassi 33000 Bordeaux – la charge d'introduire ladite requête et de défendre les intérêts de la Ville dans cette instance	Maître Alain PAGNOUX – Bordeaux (33)
N° 9 – 19/9/07	Signature d'une convention pour l'utilisation du gymnase de l'école Notre Dame Sévigné par l'UST Gymnastique suite à l'incendie de la salle Couzinet.	Ecole Notre Dame Sévigné – Talence
N°10– 19/9/07	Signature d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation du grand préfabriqué pour des cours de percussions et de danse africaine – saison 2007/2008	Association L'arbre à Palabres – Talence

N°11- 19/9/07	Signature d'une convention dans le cadre de la manifestation « Les plasticiens du goût » du 25 septembre au 27 octobre 2007 au Forum des Arts et de la Culture, la Ville mettant à sa disposition les locaux du FAC pour l'exposition de deux œuvres du F.R.A.C.	FRAC Collection Aquitaine – Bordeaux (33)
N° 12–20/9/07	<p>Passation d'un marché à bons de commandes pour l'acquisition de matériels scéniques de la date de notification au 30 avril 2008.</p> <p>Dépense estimée (prix unitaires HT contractuels du bordereau multipliés par les quantités indicatives) : 14 569,67 € TTC</p>	Société Ateliers Lumière – Mérignac (33)
N° 13-20/9/07	<p>Passation, pour faire face à une urgence impérieuse, de marchés sans publicité préalable et sans mise en concurrence pour la sécurisation du site de la salle R. Couzinet à la suite d'un incendie:</p> <p>1 – Transport aller et retour, décharge et pose, préparation de clôture métallique et repli du matériel : Devis : 2 849,80 € HT</p> <p>- Location <u>mensuelle</u> de la clôture : Devis : 343,98 € HT</p> <p>2 – Démolition, tri et évacuation des gravats, matériaux ferreux et DIB vers filières appropriées : Devis : 24 861,60 € HT</p> <p>La passation des marchés a été confirmée par un échange de lettres</p>	<p>1- SAS MAESTRO – Cenon (33)</p> <p>2 - B.D.S. – Blanquefort (33)</p>

<p>N°14- 20/9/07</p>	<p>Passation de marchés à bons de commande pour l'acquisition de matériels de nettoyage de la date de notification au 31 mai 2008 :</p> <p>Lot n° 1 – Machines de nettoyage industriel Dépense estimée : 50 378,40 € HT</p> <p>Lot n° 2 – Chariots de lavage Dépense estimée : 1 425,00 € HT</p> <p>Lot n° 3 – Nettoyeurs haute pression Dépense estimée : 987,10 € HT</p> <p>Lot n° 4 – Aspirateurs pour piscine Offre inappropriée – procédure relancée</p>	<p>Sarl Monsieur CLEAN – Talence Pour les lots 1 et 2</p> <p>SAS NILFISK ADVANCE – Courtaboeuf (91) Pour le lot 3</p>
<p>N° 15 -25/9/07</p>	<p>Passation d'un marché de maintenance et d'assistance téléphonique avec le propriétaire exclusif du progiciel de gestion des marchés publics pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010.</p> <p>Dépense révisable annuellement : 2 601 € HT sur la durée totale d'exécution du marché</p>	<p>Société CIIAT – Mont de Marsan (40)</p>
<p>N° 16- 26/9/07</p>	<p>Signature d'une convention de partenariat pour une lecture musicale d'une heure environ par une comédienne et deux musiciens professionnels, salle des Animations, à la Médiathèque G. Castagnéra le samedi 20 octobre 2007.</p> <p>Somme forfaitaire : 950 €</p>	<p>Association Lettres d'échange – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 17–26/9/07</p>	<p>Conclusion d'un nouveau marché d'accès au contrat « Point Services » pour l'assistance fonctionnelle des progiciels SEDIT Marianne avec leur propriétaire exclusif, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2010.</p> <p>Dépense révisable annuellement : 9 929,76 € HT sur la durée totale d'exécution du marché.</p>	<p>Société Sédit Marianne – Montpellier (34)</p>

N° 18-26/9/07	<p>Conclusion d'un marché d'assistance technique à la mise en œuvre des évolutions statutaires de type « Privilège » avec le propriétaire exclusif des progiciels SEDIT Marianne, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2010.</p> <p>Dépense révisable annuellement : 7 447,32 € HT sur la durée totale d'exécution du marché.</p>	Société Sédit Marianne – Montpellier (34)
N°19 –27/9/07	<p>Afin de reloger les activités sportives qui se déroulaient à la salle de sport R. Couzinet de passer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une convention avec la CUB et l'UST Escrime pour l'utilisation de l'école Jules Michelet élémentaire, le mercredi, pour les activités de l'Ecole Municipale Multisports et celles de l'UST Escrime</li> <li>- une convention avec la CUB et l'UST Gymnastique pour l'utilisation de l'école Pablo Picasso, le mercredi et le samedi matin, pour les cours de « baby gym »</li> </ul>	
N° 20-27/9/07	<p>Passation d'une convention pour le relogement des activités qui se déroulaient à la salle de sport R. Couzinet avec la Ville de Gradignan pour l'utilisation de la salle « La Tannerie » et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Ligue Aquitaine d'Athlétisme pour les activités d'entraînement de la section Perche</li> <li>- le collège H. Brisson pour certaines activités d'éducation physique et sportive spécifiques du collège.</li> </ul>	
N°21- 28/9/07	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation du salon central du château Margaut pour la saison 2007/2008.	Association O.A.R.E.I.L. – Talence
N°22-1/10/07	Signature d'une convention pour l'utilisation du terrain synthétique du Parc des Sports et Loisirs de Thouars pour l'année scolaire 2007/2008.	Bordeaux Ecole de Management – Talence

N°23 –2/10/07	<p>Signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation de deux spectacles de séances de contes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Petits Contes épicés » le 10 octobre à la Médiathèque G. Castagnéra Dépense forfaitaire 250 €</li> <li>- « Le Noël le plus fatigant de ma vie » le 12 décembre au château de Thouars Dépense forfaitaire : 500 €</li> </ul>	Association ACROCS Productions – Targon (33)
N°24- 4/10/07	Signature d'une convention tripartite avec le CREPS Aquitaine pour la mise à disposition gratuite d'une ligne d'eau au Stade nautique Henri Deschamps et l'UST Natation pour la mise à disposition gratuite de créneaux d'utilisation de la salle de musculation du CREPS Aquitaine.	

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.10.2007)**

### **3 - Requalification du quartier de Thouars - Information du Conseil**

### **4 - Opération Renaissance : convention de programme**

#### **DELIBERATION**

Monsieur GELLE, Adjoint délégué à l'Environnement, Patrimoine, Développement Durable, Aménagements Urbains et Nouvelles Technologies, expose :

« Afin de définir les rapports entre la Ville de Talence et la SEMIB qui réalise une opération d'aménagement et de construction sur le territoire communal, je vous propose d'habiliter Monsieur le Maire à signer la convention de programme ci-annexée. »

ADOPTE PAR            25 VOIX POUR.

M. Parachou, Mme Domergue, Mme Greslard, M. Dellu, Mme De Marco, M. Légeron, M. Joly, Mme Leymarie ne prennent pas part au vote.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.10.2007)**

## **5 - Cession de terrains sis avenue Paul Bert à Talence dans le cadre du projet « Renaissance » - Régularisation**

### **DELIBERATION**

Monsieur GELLE, Adjoint délégué à l'Environnement, Patrimoine, Développement Durable, Aménagements Urbains et Nouvelles Technologies, expose :

« Par délibération en date du 17 octobre 2006 nous avons approuvé la cession à la SEMIB de terrains pollués sis avenue Paul Bert et rue Armand Leroi à Talence d'une superficie de 6364 m<sup>2</sup> pour un montant de 923 000 €, les frais de dépollution d'un montant évalué à 200 000 € étant supportés par l'acquéreur.

La Ville a acquis depuis cette date le bien cadastré section AO 625 qui comporte une maison et un terrain. La maison sera conservée par la Ville et aménagée en structure d'accueil temporaire. Le terrain attenant pourrait être vendu à la SEMIB, conformément à ce qui était prévu dans la délibération du 17 octobre 2006 pour la réalisation du programme « Renaissance ». Par ailleurs la CUB a prévu des élargissements de voirie qui ont modifié les surfaces de terrains cessibles à la SEMIB.

C'est donc 611 m<sup>2</sup> supplémentaires que je vous propose de céder à la SEMIB au prix de 53 000 €, portant le prix de vente de la parcelle à 976 000 € soit 140 € le m<sup>2</sup>, (supérieur à l'évaluation domaniale en date du 16.10.2007 fixant la valeur vénale à 130 € le m<sup>2</sup>), permettant ainsi à la Ville de couvrir l'ensemble des frais supportés pour l'acquisition des différentes parcelles.

Je vous demande également de m'habiliter à signer les actes et documents relatifs à la cession de l'ensemble de la parcelle, soit 6975 m<sup>2</sup> au prix de 976 000 €,

conformément à la délibération du 17 octobre 2006 et à la présente. Le notaire de la Ville sera Maître BENTEJAC, 23 avenue du Jeu de Paume à Bordeaux. »

ADOPTE PAR      25 VOIX POUR

8 ABSTENTIONS (Oppositions)

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.10.2007)**

**6 - Demande d'aide financière au SDEEG pour la mise en souterrain des réseaux d'électrification dans les rues Paul Bert, Sainte Marie et Armand Leroi**

## **DELIBERATION**

Monsieur GELLE, Adjoint délégué à l'Environnement, Patrimoine, Développement Durable, Aménagements Urbains et Nouvelles Technologies, expose :

« Dans le cadre de la construction de l'Espace Sportif du Quartier Nord et du projet Renaissance, la Communauté Urbaine de Bordeaux a programmé la restructuration des voies.

A l'occasion de ces opérations, la Ville va procéder à la mise en souterrain des réseaux d'électrification pour un montant de 137 816 € et à la création du réseau d'éclairage public pour un coût de 111 532,80 €.

La maîtrise d'œuvre du chantier est confiée au SDEEG qui est susceptible d'allouer à la Ville une participation financière respectivement de 82 689 € pour l'enfouissement des réseaux et de 12 720 € pour l'éclairage public.

Je vous demande donc mes chers Collègues de m'autoriser à solliciter auprès du SDEEG l'aide financière pour la réalisation du projet et à signer tous les documents qui en découleront. »

Adopté par 25 VOIX POUR

8 ABSTENTIONS (Oppositions)

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.10.2007)**

### **7 - Association BIAPI - Subvention exceptionnelle**

## **DELIBERATION**

Madame IRIART, Adjointe déléguée à l'Emploi et aux Ressources Humaines, expose :

« Le responsable du service informatique ayant sollicité sa mutation dans un autre service de la Ville, il est apparu nécessaire, suite à ce départ, de repenser le pilotage et le management de ce service.

Ce responsable devra notamment contribuer à fixer et à valider les grandes évolutions de l'informatique de la collectivité tout en anticipant les avancées technologiques. Il sera également chargé d'organiser et de diriger l'ensemble de l'équipe.

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et en particulier l'alinéa 5 de l'article 3 permet aux collectivités territoriales d'employer des agents non titulaires pour des emplois du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou des besoins le justifient. Compte tenu du fait que ce poste n'a pu être pourvu par la voie statutaire, je vous demande de m'autoriser à pourvoir ce poste par voie contractuelle.

Le contrat sera établi pour une durée de 3 ans et la rémunération sera basée sur le 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'Ingénieur territorial (IB 492 – IM 425).

Après délibéré le Conseil Municipal décide :

- de la création d'un poste de Responsable du service informatique
- d'autoriser Monsieur le Maire à pourvoir ce poste par voie contractuelle sur la base d'un contrat de 3 ans par référence au 4<sup>ème</sup> échelon d'Ingénieur territorial (IB 492 – IM 425).
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 article 64131 »

ADOPTE PAR 27 VOIX POUR (MAJORITE – LES VERTS)

6 ABSTENTIONS (PS-PC-MRC)

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.10.2007)**

## **9 - Espace Seniors – Dédoublment du cours de conversation en langue anglaise**

### **DELIBERATION**

Madame IRIART, Adjointe déléguée à l'Emploi et aux Ressources Humaines, expose :

« Lors de la rentrée 2007 de l'Espace Seniors, le nombre d'élèves inscrits en conversation anglaise a fortement augmenté.

Pour permettre de rendre un service de qualité aux usagers, je vous propose de dédoubler le cours de conversation en langue anglaise.

A compter du 25 octobre 2007, le nombre d'heures de l'agent en charge de ce cours sera augmenté d'une heure 30 minutes.

Les autres dispositions relatives à cet emploi demeurent inchangées.

Aussi, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Augmenter le nombre d'heures de l'agent en charge du cours de conversation en langue anglaise
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – article 64131 ».

Adopté par 33 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.10.2007)**

## **10 - Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Social association « Mix-Cité »**

### **DELIBERATION**

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Politique de la Ville et au Logement, expose :

« Le Conseil Municipal du 2 avril 2007 a approuvé l'attribution de subventions de fonctionnement aux diverses associations talençaises.

Le Centre Social association Mix-Cité a vu sa subvention annuelle, d'un montant de 213 000 €, reconduite dans l'attente de précisions sur le développement de l'activité.

Après étude des éléments fournis par l'association, je vous propose de lui accorder un complément de subvention d'un montant de 14 350 €.

Je vous propose donc aujourd'hui de fixer la subvention totale à 227 350 €, de voter en conséquence un complément de subvention d'un montant de 14 350 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectif passée avec cette association.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget en cours. »

ADOpte PAR 32 VOIX POUR

Mme GRESLARD ne prend pas part au vote

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.10.2007)**

## **16 - Reconstruction de l'espace sportif COUZINET - Approbation du programme et de demande de financements**

### **DELIBERATION**

Monsieur Gérard PARANTEAU, Adjoint délégué au Sport, expose :

« Suite à l'incendie qui a provoqué le 5 septembre 2007 la destruction de la salle de sports Robert COUZINET, la Ville de Talence souhaite procéder à sa reconstruction dans les meilleurs délais, compte tenu du besoin de nombreux utilisateurs.

L'objectif de cette opération est de construire un nouveau bâtiment qui respecte les fonctionnalités de l'ancienne salle et dont la surface sera sensiblement équivalente à l'ancienne, soit 2 336m<sup>2</sup> de Surface Utile (2 570m<sup>2</sup> de Surface Hors Œuvre Nette), incluant :

- salle de gymnastique \_\_\_\_\_ 1 240m<sup>2</sup>

- dojo	630m <sup>2</sup>
- salle de réunion	84m <sup>2</sup>
- vestiaires	180m <sup>2</sup>
- accueil bureaux	142m <sup>2</sup>
- locaux techniques	60m <sup>2</sup>

Je vous propose donc aujourd'hui de vous prononcer sur ce programme qui prévoit un montant d'enveloppe financière prévisionnelle de 3 000 000,00 € H.T., soit 3 588 000,00 € T.T.C. affectée aux travaux.

En outre, je vous demande d'habiliter Monsieur le Maire à présenter des demandes de financements auprès des administrations et organismes compétents. »

Après délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le programme ci-joint
- habilite Monsieur le Maire à solliciter les différents financements auprès des administrations et organismes compétents.

ADOpte PAR 33 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.10.2007)**

## **11 - Reconstruction de l'espace sportif COUZINET - Concours de maîtrise d'œuvre**

**M. BONNIN :** Mes chers collègues, vous venez d'approuver le programme de reconstruction de l'espace sportif Couzinet. Il convient donc de lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre. Je sou mets donc à votre approbation la composition du jury :

- Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Jacques Bonnin ou son suppléant, Monsieur Lucien Castel ou son suppléant, Madame Jacqueline Chadebost ou son suppléant, Madame Sonia Ousset ou son suppléant, Monsieur Arnaud Dellu ou sa suppléante,
- deux personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, soit Monsieur Gérard Paranteau, adjoint délégué aux Sports, et Monsieur Faucon, représentant du Conseil Communal de Talence Sud,
- quatre personnes ayant une qualification professionnelle,
- et deux membres à voix consultative, soit Monsieur Vinchon en qualité de Trésorier principal de Talence ou son représentant et Monsieur le Directeur de la DGCC.

### **DELIBERATION**

Monsieur BONNIN, Adjoint délégué aux Achats et Marchés Publics, expose :

« Vous venez d'approuver le programme de reconstruction de l'espace sportif COUZINET.

Il convient maintenant de lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre, conformément aux dispositions des articles 38 et 70 du Code des Marchés Publics.

Je sou mets donc à votre approbation la composition du jury de concours :

#### Président :

Monsieur CAZABONNE Alain  
Maire de Talence

#### Membres à voix délibérative :

Monsieur BONNIN Jean-Jacques  
Adjoint au maire  
ou son suppléant *Monsieur DUART Patrick*  
Adjoint au Maire

Monsieur CASTEL Lucien  
Conseiller municipal  
ou son suppléant *Monsieur GARNIER Jean-Paul*  
Conseiller municipal délégué

Madame CHADEBOST Jacqueline  
Conseillère municipale déléguée  
ou sa suppléante *Madame ESCASSUT Violette*  
Conseillère municipale

Madame OUSSET Sonia  
Conseillère municipale  
ou son suppléant *Monsieur GELLE Thierry*  
Adjoint au maire

Monsieur DELLU Arnaud  
Conseiller municipal  
ou sa suppléante *Madame DE MARCO Monique*  
Conseillère municipale

Deux personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :

*Monsieur PARANTEAU Gérard, Adjoint délégué aux Sports*  
*Monsieur FAUCON, représentant du Conseil Communal Talence Sud*

Quatre personnes ayant une qualification professionnelle équivalente à celle qui est exigée des candidats pour participer au concours :

*Monsieur TRAULE SPELEERS*  
*Monsieur DUPUY*  
*Monsieur SALADIN*  
*Monsieur LACROUTS.*

Membres à voix consultative :

Monsieur le Trésorier Principal de Talence ou son représentant

*Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes* ou son représentant

En outre, je vous demanderai de bien vouloir fixer à 55,00 € HT de l'heure, plus le cas échéant les frais kilométriques, l'indemnité pouvant être attribuée au tiers des membres du jury ayant la qualification professionnelle concernée pour leur prestation au sein du jury.

Par ailleurs, il convient d'attribuer une prime aux candidats qui remettront des prestations conformes au règlement du concours. En conséquence, je vous propose un montant de 13 000 € HT par esquisse remise. »

Après délibéré, le Conseil Municipal,

- autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'espace sportif COUZINET
- habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui en découlent.

ADOpte PAR 30 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.10.2007)**

## 12 - SEMIB - Opération Renaissance - Garantie totale d'emprunt

### DELIBERATION

Monsieur BONNIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« La SEMIB nous a présenté une demande de garantie pour un prêt avec préfinancement pour l'acquisition foncière et la construction – double révisabilité limitée, dans le cadre de l'opération Renaissance.

Considérant l'article R 221-19 du Code monétaire et financier,  
Considérant les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'article 2298 du Code civil,

Je vous propose d'adopter les dispositions suivantes :

**Article 1** : La Commune de TALENCE accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de deux emprunts d'un montant total de 1 630 000 € que la SEMIB se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer d'une part, l'acquisition du terrain et d'autre part, la construction sur ledit terrain de 20 logements situés avenue Paul Bert – rue Armand Leroy – Passage Sainte Marie à Talence.

**Article 2** : Les caractéristiques de chacun des deux prêts PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont mentionnées ci-après :

#### **2.1. Pour le prêt destiné à l'acquisition du terrain :**

Montant du prêt	: 480 000 €
Echéances	: annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel	: 3,80 %
Taux annuel de progressivité	: 0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	: en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.
Durée du préfinancement	: de 3 à 10 mois maximum
Durée de la période d'amortissement	: 50 ans

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 10 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de la somme de 480 000 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

## **2.2. Pour le prêt destiné à la construction :**

Montant du prêt	: 1 150 000 €
Echéances	: annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel	: 3,80 %
Taux annuel de progressivité	: 0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	: en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
Durée du préfinancement	: de 3 à 10 mois maximum
Durée de la période d'amortissement	: 35 ans

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 10 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 35 ans, à hauteur de la somme de 1 150 000 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**Article 3** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur l'un ou l'autre prêt, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

**Article 4** : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**Article 5** : Le Conseil autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur. »

Adopté par 22 VOIX POUR

M. Parachou - Mme Domergue - Mme Greslard – M. Dellu -  
Mme De Marco – M. Lègeron – M. Joly – Mme Leymarie  
ne prennent pas part au vote

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.10.2007)**

**13 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au CROUS de Bordeaux**

### **DELIBERATION**

Monsieur Jean-Jacques BONNIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Le service culturel du CROUS de Bordeaux organise depuis plusieurs années « Musiques de R.U. », un tremplin musical pour encourager et soutenir la pratique musicale estudiantine et donner la possibilité aux étudiants musiciens de se produire sur scène.

Cette année encore, c'est le CROUS de Bordeaux qui pilote l'opération de ce tremplin musical à dimension nationale.

Je vous propose donc aujourd'hui de soutenir cette manifestation en accordant une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au service culturel du CROUS de Bordeaux.

La dépense sera imputée à l'article 6574 fonction 331 du budget en cours. »

Adopté par 30 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.10.2007)**

**14 - Appel d'offres ouvert - Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène - Années 2007 et 2008 – Approbation des marchés à bons de commande**

**15 - Appel d'offres ouvert - Fourniture et mise en service d'un camion nacelle - Approbation du marché**

### **DELIBERATION**

Monsieur BONNIN, Adjoint délégué aux Achats et Marchés Publics, expose :

« Je vous rappelle que, suite au lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de l'acquisition de produits d'entretien et d'hygiène, au titre des années 2005 à 2008, le Conseil Municipal, par délibération du 16 décembre 2004, reçue en Préfecture le 21 décembre 2004, avait approuvé la passation des marchés concernés et autorisé Monsieur le Maire à les signer.

En cours d'exécution, il s'avère que les montants maximum de :

- 40 000 € HT du marché à bons de commande n°05/3-1 relatif aux « Restauration scolaire HACCP »
  - 64 000 € HT du marché à bons de commande n°05/3-4 relatif aux « Ouaterie »
  - 28 000 € HT du marché à bons de commande n°05/3-7 relatif aux « Produits spécifiques – Stade nautique »
- ont été atteints.

Par délibération du 28 juin 2007 reçue en Préfecture le 4 juillet 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à passer un premier avenant aux montants

maximum de ces marchés, afin d'honorer les besoins supplémentaires, en attendant l'attribution de nouveaux marchés.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 15 juin 2007, en vue de conclure de nouveaux marchés à bons de commande relatifs à l'acquisition de produits d'entretien et d'hygiène, au titre des années 2007 et 2008. A l'issue de cette mise en concurrence, la commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 8 octobre 2007, a attribué les marchés concernés aux sociétés et pour les montants indicatifs (prix unitaires HT des bordereaux multipliés par les quantités estimatives de commande) suivants :

Libellé du marché	Montants estimatifs prévisionnels en € HT		Société	Montant indicatif en € HT
Restauration scolaire HACCP	20 000	45 000	SCN ECOLAB 8 rue Rouget de Lisle 92442 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX	25 774,85
Ouaterie	20 000	45 000	PROCIM SAS ZA LOUIS BREGUET 11 Avenue Latécoère - BP 2 31700 CORNEBARRIEU	38 080,41
Produits spécifiques – Stade nautique	8 000	20 000	RHONE CHIMIE INDUSTRIE SA ZAE CHAMPAGNE 07302 TOURON/RHONE CEDEX	16 264,50

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire les marchés à bons de commande susnommés au nom de la commune, en approuvant les pièces contractuelles telles qu'elles seront signées.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre ouvert à cet effet au budget communal. »

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- approuve la passation des marchés susnommés
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés précités
- habilite Monsieur le Maire à signer les pièces administratives qui en découlent

ADOPTE PAR 30 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.10.2007)**

### DELIBERATION

Monsieur BONNIN, Adjoint délégué aux Achats et Marchés Publics expose :

« Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 14 juin 2007, en vue de conclure un marché relatif à la fourniture et la mise en service d'un camion nacelle.

A l'issue de cette mise en concurrence, la commission d'appel d'offres, lors de sa réunion en date du 8 octobre 2007, a décidé d'attribuer le marché concerné à la SAS MULTITEL INTERNATIONAL, Parc de Chesnes, 87 rue du Morellon, 38070 ST QUENTIN FALLAVIER, pour un montant de 65 000,00 € H.T.

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire le marché susnommé au nom de la commune, en approuvant les pièces contractuelles telles qu'elles seront signées.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre ouvert à cet effet au budget communal. »

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- approuve la passation du marché susnommé
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché précité
- habilite Monsieur le Maire à signer les pièces administratives qui en découlent

Adopté par 30 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.10.2007)**

**17 - Événementiel jeunesse autour des jeux vidéo - Convention de partenariat avec l'Association FUTUROLAN**

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« La Ville de Talence organise depuis 5 ans des manifestations liées aux jeux vidéo. Ces grands rendez-vous permettent à des jeunes d'horizons divers de se rassembler autour de temps forts et de pratiques communes.

L'association Futurolan, dont l'objet est «de promouvoir le jeu vidéo sous toutes ses formes», propose d'organiser en partenariat avec la Ville, un évènement de ce type vers la fin de l'année. Cette proposition pourrait parfaitement s'inscrire dans le cadre de l'Atalan grande manifestation de jeux en réseau sur consoles et PC, prévue du 30 novembre au 2 décembre prochain.

L'association Futurolan viendrait notamment y prendre en charge la création et la gestion du site internet sur lequel s'inscrivent les joueurs, l'administration des tournois, la gestion de l'électricité, la gestion du réseau entre les différents ordinateurs et la prise en charge des récompenses.

La Ville de Talence poursuivrait ses partenariats à travers cette manifestation avec d'une part les associations accueillant des jeunes : le Centre Animation Jeunesse pour la restauration (dans le cadre du Projet Action ski), l'association Mix Cité avec son atelier informatique La Souris pour assurer des animations vidéoludiques.

D'autre part, elle accueillerait également des jeunes issus d'associations locales pour gérer différents tournois sur PC et Consoles et animer la manifestation.

Afin de permettre la mise en place de l'Atalan 2007, en partenariat avec l'association Futurolan, je vous demande de m'autoriser à signer une convention de partenariat et d'attribuer une subvention de 13 000 € à ladite association.

La dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget en cours. »

ADOpte PAR 30 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.10.2007)**

**18 - Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Socioculturel de Bagatelle**

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Le Conseil Municipal du 2 avril 2007 a approuvé l'attribution de subventions de fonctionnement aux diverses associations talençaises.

Le Centre Socioculturel de Bagatelle a vu sa subvention annuelle, d'un montant de 135 270 €, reconduite à l'identique, à la demande de l'association.

Après réexamen de ses besoins, l'association nous a sollicité pour un complément. Je vous propose de lui accorder une subvention complémentaire d'un montant de 4 000 €

Je vous propose donc aujourd'hui de fixer la subvention totale à 139 270 €, de voter en conséquence un complément de subvention d'un montant de 4 000 €, et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention d'objectif passée avec cette association.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget en cours. »

ADOpte PAR 30 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.10.2007)**

**QUESTIONS ORALES :**

**QUESTION N° 1**

**QUESTION N° 2**

**QUESTION N° 3**

#### **QUESTION N° 4**

La séance est levée à 21 heures 15.